



Non renouvellement de bail

Par richard6233

Bonjour, suite au non renouvellement du bail de mon logement qui est en location depuis 12 ans, j'aimerais connaître les modalités d'application et le calcul d'occupant sans titre pour ma locataire, j'ai respecté les modalités en la prévenant au mois d'avril 2020 via un recommandé avec A/R, et aussi précisé que je voulais y mettre ma fille et mes petits-enfants, mais à ce jour, et plus encore à compter de ce jour, ma locataire ne veut pas partir du logement (loyer sous-estimé), comment procéder pas pour l'expulser, mais pour la dissuader de partir (en augmentant de 30 % par exemple l'indemnité si j'ai le droit bien entendu), dans l'attente d'une réponse de vos services, recevez mes salutations distinguées.

J e suis joignable au 06-79-17-19-83 et je réside dans le Pas-de-calais, mon logement étant sur la commune d'Arveyres.